

# Chapitre VIII - Suivi de la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets

La planification régionale est **en vigueur depuis le 26 juin 2019**, aussi le Tableau de Bord propose dans ce chapitre une appréciation de sa prise en compte depuis le début des travaux de planification (2016) et depuis l'entrée en vigueur des principaux objectifs nationaux (2015) sur la **période 2015-2020**.

L'**adoption** en Assemblée plénière du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du **plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le 26 juin 2019**, marque une étape décisive actant de la mise en œuvre d'une **stratégie régionale concertée** à horizon 2025 / 2031. Elle a pour objet de « **coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties** ». Intégrée au **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET, arrêté préfectoral du 15 Octobre 2019)**, la planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets est déclinée dans les **objectifs 24, 25 et 26** (sur 68) et les **règles LD1 OBJ25a, LD1 OBJ25b et LD1 OBJ26** (à mettre en œuvre dans les documents d'urbanisme) :

- OBJECTIF 24 - **Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets**
- OBJECTIF 25 - **Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme**
- OBJECTIF 26 - **Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire**

Le SRADDET est disponible dans son [intégralité sur le site Connaissance du Territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Le volet « économie circulaire et déchets » du fascicule des règles du SRADDET est spécifiquement décrit dans les documents suivants :

- [Chapitre 3.4 : Planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets](#)
- [Chapitre 3.5 : La stratégie régionale en matière d'économie circulaire et son plan d'actions](#)

Le SRADDET prévoit le maintien d'une **instance de gouvernance intitulée « Commission consultative des déchets »**. Composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements compétents en matière de collecte et de traitement de déchets, d'organismes publics et d'organisations professionnelles concernés, d'éco organismes et d'associations agréées de protection de l'environnement, elle est chargée d'assurer **le suivi et l'évaluation de la partie « déchets et économie circulaire »** du SRADDET (article L.4251-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le fascicule des règles du SRADDET comprend également les modalités et indicateurs de suivi et d'évaluation de l'application des règles et de leurs incidences.

Le SRADDET mentionne que **l'observatoire régional des déchets et de l'économie circulaire (ORD&EC) constitue l'outil complet et pérenne de suivi de la planification régionale**. Dans le cadre de ses missions, l'ORD&EC suit particulièrement les indicateurs permettant l'évaluation des objectifs fixés par la planification régionale. Les tableaux suivants précisent par type de déchets la liste des indicateurs associés à chacun **des principaux objectifs quantitatifs (14)**. Ces indicateurs seront également suivis à l'échelle des bassins de vie. Le Tableau de Bord de l'ORD&EC mentionne par ailleurs de très nombreux indicateurs complémentaires.



## A. SUIVI DES INDICATEURS (14) DEFINIS DANS LE SRADDET (2015-2020)

DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES (DND-NI)									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeurs à viser en 2025/2031
<b>Réduire de 10 % la production de l'ensemble des Déchets Non Dangereux</b> des ménages et des activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t/an)	Taux d'évolution de la production de DND-NI par rapport à 2015	%	0 %	-8,03 %	-7,94 %	-2,52 %	1,90 %	-3,85 %	-10 %
	<i>Quantité annuelle de DND-NI produits en région</i>	tonnes	5 868 423 t	5 397 291 t	5 402 545 t	5 720 448 t	5 979 764 t	5 642 736 t	5 270 000 t
<b>Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets</b> non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation	Taux d'évolution de la quantité de DND-NI préparé pour une réutilisation par rapport à 2015	%	0 %	+1 %	+3 %	+61 %	+117 %	+108 %	10 %
	<i>Quantité de déchets réemployés par les ressourceries du réseau régional</i>	tonnes	3 000 t	3 034 t	3 100 t	4 825 t	6 511 t	6 251 t	300 t
<b>Diviser par deux</b> les quantités collectées de déchets d'activités économiques en mélange avec les Déchets des Ménages	Taux de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA (Déchets Ménagers et Assimilés)	%	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	20 %
	<i>Estimation de la quantité de DAE-ND-NI collectés en mélange avec les DMA</i>	tonnes	1 267 058 t	1 254 703 t	1 268 560 t	1 302 828 t	1 273 678 t	1 256 631 t	630 000 t
<b>Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes</b> en 2025 (+1 200 000 t/an / 40% en 2015)	Taux de valorisation des DND-NI	%	39,7 %	41,9 %	44,8 %	47,8 %	48,2 %	51,9 %	65 %
	<i>Quantité annuelle de déchets dnon dangereux non inertes valorisés (matière et organique)</i>	tonnes	2 331 634 t	2 259 488 t	2 418 529 t	2 734 164 t	2 881 504 t	2 928 377 t	3 500 000 t
<b>Augmenter de 120 000 tonnes les quantités de déchets d'emballages ménagers triés</b> et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55% par rapport à 2015)	Quantités supplémentaires de déchets d'emballage triés	tonnes	0 t	+ 2 655 t	+ 11 704 t	+ 20 285 t	+ 35 636 t	+ 30 145 t	120 000 t/an
	<i>Quantité annuelle de déchets d'emballage triés</i>	tonnes	161 381 t	164 036 t	173 085 t	181 666 t	197 017 t	191 526 t	280 000 t
<b>Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets alimentaires</b> (ménages et gros producteurs) dès 2025	Quantité de biodéchets alimentaires triés à la source	tonnes	19 198 t	19 136 t	37 089 t	32 390 t	33 102 t	26 766 t	450 000 t/an
<b>Valoriser 90% des quantités de mâchefers</b> produites par les Unités de Valorisation Énergétique en 2025 puis 100% en 2031 (+130 000 t)	Taux de valorisation des mâchefers produites	%	36 %	39 %	61 %	67 %	99 %	99 %	90 %/100 %
	<i>Quantité annuelle de mâchefers produits en région et valorisés</i>	tonnes	101 674 t	108 913 t	151 872 t	191 249 t	285 723 t	292 005 t	300 000 t

Tableau 115 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets Non Dangereux non inertes (DND) – 2015/2020

DECHETS NON DANGEREUX INERTES ET NON INERTES ISSUS DE CHANTIERS DU BTP									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeurs à viser en 2025/2031
Stabiliser la production de déchets du BTP	Taux d'évolution de la production de DND-Inertes par rapport à 2015	%	0 %	+0,2 %	+7,3 %	+18,6 %	+19,7 %	<b>+7,8 %</b>	+8,4 %
	Quantité annuelle de déchets inertes produits en région	tonnes	14 766 263 t	14 797 042 t	15 850 322 t	17 518 307 t	17 671 873 t	15 916 955 t	16 000 000 t
Réduire la quantité de déchets non dangereux du BTP en installation de stockage, - 30% à horizon 2020 et -50% à horizon 2025 par rapport à 2010	Taux d'évolution de la quantité de DND issus de chantiers du BTP en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux par rapport à 2010	%	NA	NA	NA	NA	NA	NA	<b>-30 %</b>
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP produits en région et stockés en ISDND - Travaux d'amélioration de la traçabilité en cours depuis 2021	tonnes	66 534 t	40 850 t	6 905 t	1 678 t	5 481 t	19 517 t	NA
Capter et orienter l'intégralité des flux de déchets issus de chantiers du BTP en 2025 vers des filières légales en favorisant la prévention et le recyclage (env. 2 000 000 tonnes)	Evolution du taux de DND (DI +NI) du BTP suivant une filière légale par rapport à 2015	%	0 %	+12,1 %	+16,4 %	+25,3 %	+25,5 %	+22,1 %	+32,1 %
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP suivant une filière de traitement	tonnes	8 859 019 t	9 935 347 t	10 310 287 t	11 101 414 t	11 114 574 t	10 820 479 t	11 700 000 t
Valoriser plus de 70% des déchets issus de chantiers du BTP inertes et non inertes dès 2020, en 2025 et en 2031(+2 100 000 t).	Taux de valorisation des déchets inertes et non inertes issus des chantiers du BTP	%	70 %	68,4 %	70,0 %	74,2 %	74,4 %	<b>77,1 %</b>	<b>75,4 %</b>
	Quantité annuelle de déchets issus de chantiers du BTP valorisés	tonnes	10 775 460 t	10 564 805 t	11 580 731 t	13 562 271 t	13 716 704 t	12 793 755 t	+ 12 700 000 t

Tableau 116 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets non dangereux Inertes (DI) issus de chantiers du BTP – 2015/2020

DECHETS DANGEREUX									
Objectifs	Indicateur (zonage région)	Unité	Etat des lieux 2015	2016	2017	2018	2019	2020	Valeurs à viser en 2025/2031
<b>Stabiliser le gisement</b> des déchets dangereux*	Taux d'évolution du gisement de déchets dangereux	%	0 %	-3,3 %	-2,1 %	+1,4 %	+7,6 %	<b>-0,4 %</b>	<b>0 %</b>
	<i>Quantité annuelle de déchets dangereux produits</i>	tonnes	688 750 t	665 837 t	674 388 t	698 318 t	741 234 t	685 949 t	689 000 t
	<i>Quantité annuelle de déchets dangereux produits hors terres polluées (139 000 t/an)</i>	tonnes	549 750 t	526 837 t	535 388 t	559 318 t	602 234 t	546 949 t	550 000 t
<b>Capter 80% puis 100%</b> des quantités de déchets dangereux en 2025 puis en 2031	Taux de déchets dangereux collectés par rapport au gisement identifié (hors terres polluées)	%	89,0 %	78,8 %	77,6 %	82,8 %	78,5 %	<b>91,3 %</b>	<b>80 %/100 %</b>
	<i>Quantité annuelle de déchets dangereux produits en région et collectés par rapport au gisement identifié</i>	tonnes	491 576 t	415 096 t	415 687 t	462 956 t	472 776 t	499 329 t	550 000 t
<b>Valoriser 70%</b> des déchets dangereux collectés (matière et énergie) en 2025	Taux de valorisation des déchets dangereux collectés (énergie et matière)	%	67,0 %	71,2 %	65,6 %	54,0 %	51,1 %	<b>54,9 %</b>	<b>70 %</b>
	<i>Quantité annuelle de déchets dangereux valorisés</i>	tonnes	329 301 t	295 745 t	272 493 t	250 083 t	241 474 t	273 965 t	385 000 t

Tableau 117 : Indicateurs de suivi et objectifs quantitatifs de la planification – Déchets Dangereux – 2015/2020

\* Données annuelles déclarées à l'Etat et données des éco-organismes – A des fins d'amélioration de la connaissance des flux, la méthodologie de calcul du gisement a été revue en 2021 par l'ORD&EC suite aux suggestions du SYPRED dans le cadre de l'élaboration du PRPGD qui avait identifié une possible surestimation du gisement. Les estimations ont été recalculées depuis 2015..

Le calcul annuel de ces indicateurs s'appuie sur le traitement et l'analyse, par l'Observatoire Régional des Déchets & de l'Economie Circulaire (ORD&EC), des données issues des enquêtes annuelles ORD&EC, issues du Registre français des Emissions Polluantes (IREP) et issues d'études régionales non annuelles (estimation des DAE pris en charge par les Services Publics de Prévention et de Gestion des Déchets).

## B. RECENSEMENT DES PRINCIPALES INSTALLATIONS DE GESTION DES DECHETS AUTORISEES, ENREGISTREES OU AYANT UN RECEPISSE DE DECLARATION DEPUIS SON ENTREE EN VIGUEUR (26/06/2019)

L'état des lieux de la planification régionale mentionnait 7 dossiers déposés auprès de la DREAL pour l'exploitation d'ISDND au 1<sup>er</sup> avril 2019. Au 25 mai 2022, 6 arrêtés préfectoraux de prolongation ont été signés sur les bassins de vie Provençal, Alpin et Azuréen et un dossier a été retiré en 2021 :

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant ayant déposé le dossier pour l'exploitation d'un ISDND	Date de réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 28 mai 2022
83	PROVENCAL	SIVED -NG	08/07/2016	GINASSERVIS	Exploitation depuis mai 2022, 27 000 t/an	<b>Arrêté Préfectoral du 20 juillet 2020</b>
83	PROVENCAL	PIZZORNO	30/12/2016	PIERREFEU-DU-VAR	Prolongation 135 000 t/an dès 2019, puis 100 000t/an en 2025	<b>Arrêté Préfectoral du 21 octobre 2019</b>
83	AZUREEN	SOCIETE PUBLIQUE LOCALE LE VALLON DES PINS	24/03/2017	BAGNOLS-EN-FORET	100 000 t/an pendant 2 ans, puis 70 000 t/an ensuite, exploitation depuis avril 2022	<b>Arrêté Préfectoral du 2 avril 2020</b>
04	ALPIN	CSDU 04	16/10/2017	VALENSOLE	Demande de prolongation de 2023 à 2040, capacité max 78 450 t/an puis dégrissivité jusqu'en 2026	<b>Arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2022</b>
13	PROVENCAL	SUEZ	27/12/2017	LES PENNES-MIRABEAU	Extension et prolongation 175 000 t/an dès 2019 puis 100 000 t/an en 2025	<b>Arrêté Préfectoral du 22 octobre 2019</b>
05	ALPIN	VEOLIA	12/09/2018	VENTAVON	Prolongation de 2021 à 2026	<b>Arrêté Préfectoral du 22 janvier 2021</b>
83	AZUREEN	SUEZ	01/04/2019	TANNERON	Création	<i>Dossier retiré par le porteur en 2021</i>

*Tableau 118 : Suivi de l'instruction des demandes de création de capacités de stockage mentionnées dans la planification au 1<sup>er</sup> avril 2019*

Depuis 2020, de nouveaux dossiers concernant la mise en œuvre de capacités d'élimination des déchets résiduels (UVE et ISDND) ont été déposés auprès de la DREAL pour instruction (cf. tableau ci-après). Depuis 2020, des arrêtés complémentaires ont été pris sur de nombreux sites afin d'ajuster les zones de chalandise des ISDND, en cohérence avec les préconisations du SRADDET. Le suivi trimestriel des sites a été adapté en conséquence (identification de l'origine des flux entrants par bassin de vie).

Dpt	Bassin de vie	Nom de l'exploitant	Date de réception en Préfecture	Commune	Objet	Etat au 28 mai 2022
06	AZUREEN	SMIDDEV	05/06/2020	BAGNOLS-EN-FORET	Création d'un site de prétraitement pour diminuer de moitié les quantités stockées	AP du 29 avril 2021
13	PROVENCAL	URBASER	-	FOS-SUR-MER	Capacité de traitement de l'UVE portée à 383 000 t/an dès 2019	Lettre préfectorale du 22 juillet 2019
13	PROVENCAL	VEOLIA	02/07/2020	SEPTEMES-LES-VALLONS	Prolongation jusqu'au 31/12/2022 (APC du 25 février 2022) et demande de prolongation au-delà du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	En cours d'instruction
13	PROVENCAL	AMP	15/01/2021	AIX-EN-PROVENCE	Prolongation jusque 31/12/2024 et (APC du 24/11/2021) et demande de prolongation d'exploitation du site jusqu'au 31/07/2038	En cours d'instruction
83	PROVENCAL	EUROVIA	18/01/2022	POURCIEUX	Centre de valorisation et d'élimination (pour les refus de tri) des déchets issus des chantiers du BTP, à vocation régionale	En cours d'instruction
06	AZUREEN	ARIANEO	08/02/2022	NICE	Installation de traitement thermique de déchets dangereux et non dangereux pour une capacité de traitement totale de 380 000 t/an et réseau de chaleur Actualisation de l'AP du 23/12/2005	En cours d'instruction
84	RHODANIEN	SUEZ	04/04/2022	ENTRAIGUES	Augmentation des capacités annuelles	En cours d'instruction
13	PROVENCAL	PAPREC	04/02/2022	MARTIGUES	Centre de production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) 100 000 t/an	En cours d'instruction

Tableau 119 : Suivi des principales demandes d'autorisations de traitement des déchets résiduels depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019

Le tableau suivant présente une synthèse d'autres décisions préfectorales sur des sites de traitement des déchets résiduels :

DPT	BASSIN DE VIE	UNITE DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS	DATE AP/APC/LETRE PREFECTORALE	OBJET
83	PROVENCAL	ISDND DE PIERREFEU DU VAR	30/07/2019	Réhausse de 18 500 t/an en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	30/07/2019	Modification des capacités de stockage 2019 et après 2020
6	AZUREEN	UVE ANTIBES	18/09/2019	Augmentation capacité temporaire de 5 000 t en 2019
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	2019	+ 1 500 t en 2019 et - 1 500 t en 2020
13	PROVENCAL	ISDND SEPTEMES-LES-VALLONS	06/12/2019	Augmentation de capacité de 6 000 t pour 2019 (soit 256 000 t/an)
84	RHODANIEN	UVE VEDENE	15/04/2020	Modification de la zone de chalandise pendant 6 semaines
13	PROVENCAL	UVE FOS-SUR-MER	16/04/2020 et 20/05/2020	Modification de la zone de chalandise jusqu'au 13 juin 2020
13	PROVENCAL	ISDND GARDANNE	14/09/2020	Traitement des lixiviats
13	PROVENCAL	ISDND MARTIGUES	22/01/2021	Mise à jour des rubriques + extension de la zone de chalandise au bassin provençal
5	ALPIN	ISDND SORBIERS	23/02/2021	Prolongation d'exploitation jusqu'au 31 mai 2021
84	RHODANIEN	ISDND ENTRAIGUES	05/03/2021	APC modification zone de chalandise (rhodanien + communes du Gard de la COGA)
13	PROVENCAL	ISDND LES PENNES-MIRABEAU	07/06/2021	Modification des mesures de compensation des impacts biodiversité
13	PROVENCAL	CENTRE DE TRI LES PENNES-MIRABEAU	21/07/2021	Accueil de 800 t de déchets dromois à trier sur le centre de tri
13	PROVENCAL	UVE FOS-SUR-MER	17/08/2021	Modalités de surveillance environnementale
13	PROVENCAL	ISDND LA FARE-LES-OLIVIERS	26/10/2021	Renforcement surveillance eaux souterraines
4	ALPIN	ISDND VALENTOLE	12/04/2022	Traitement de lixiviats externes

*Tableau 120 : Suivi d'autres demandes d'autorisations d'élimination des déchets résiduels depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019*

Le recensement des déclarations et des autres récépissés de déclaration sont suivis par les préfetures départementales. La méthodologie de remontée des informations est en cours de mise en œuvre par les services de l'Etat. Ce recensement fera l'objet d'un suivi par l'ORD&EC.

Spécifiquement sur l'**autonomie régionale en matière de capacité de stockage des déchets non dangereux**, l'ORD&EC a réalisé un graphique d'évolution des quantités de déchets ultimes **produits en région** et stockés (en et hors région). Il montre **une baisse importante des quantités stockées depuis 2014** et une relative autonomie régionale du territoire au regard des capacités de stockage autorisées par les arrêtés préfectoraux en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2022 :

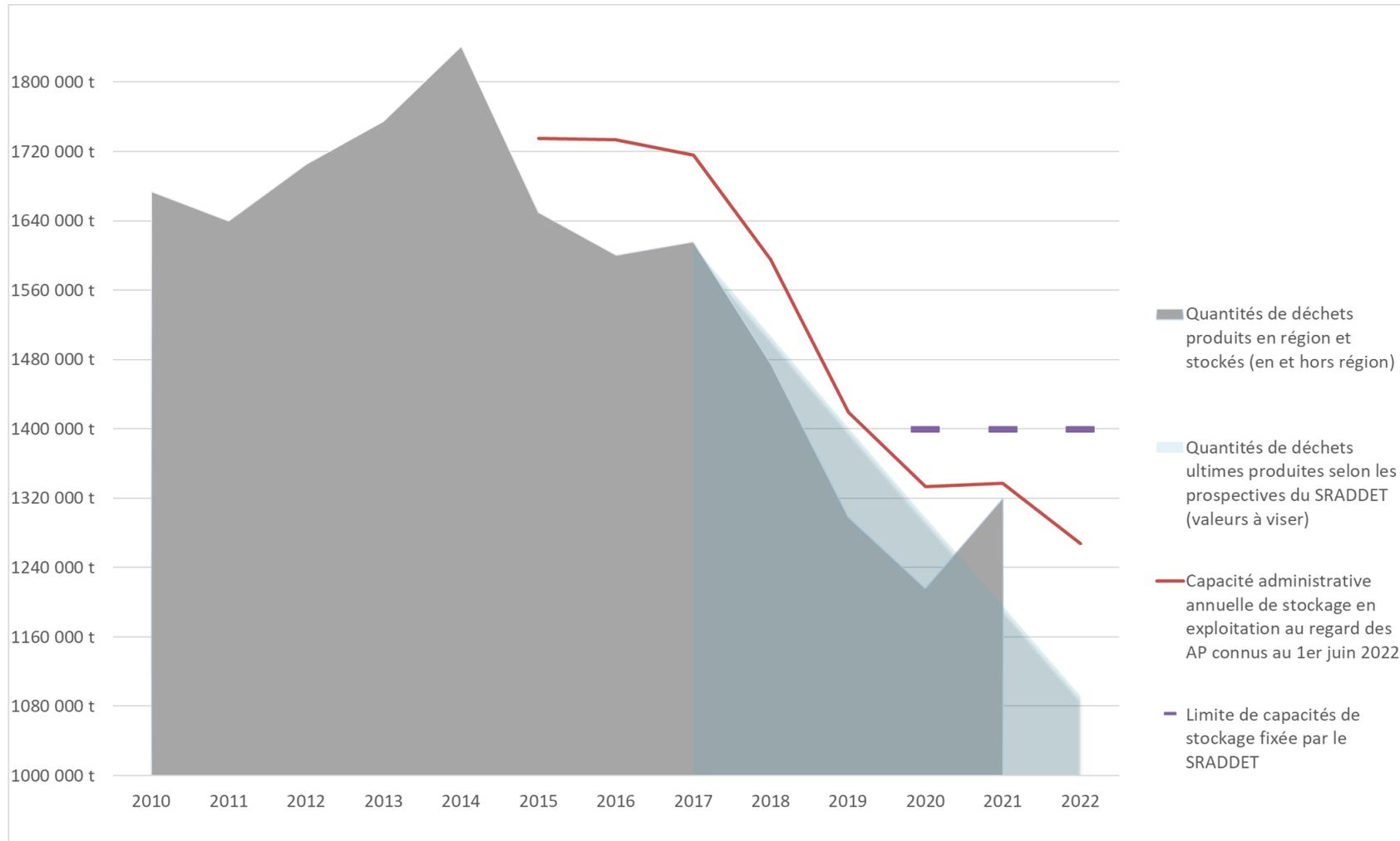


Figure 100 : Evolution 2010-2021 des quantités de déchets ultimes produits en région et stockés (en et hors région)

Cependant, **deux bassins de vie ne sont pas autonomes en matière de capacité de stockage des déchets ultimes** : Rhodanien (depuis 2019) et Azuréen (depuis 2010), et plus de 100 000 tonnes de déchets résiduels sont traitées hors région.

## C. SYNTHÈSE DE LA SITUATION DES BASSINS DE VIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS, AU REGARD DES VALEURS À VISER ET DES BESOINS IDENTIFIÉS PAR LA PLANIFICATION RÉGIONALE

Pour le suivi de la mise en œuvre des objectifs du SRADDET, l'ORD&EC réalise depuis 2020 une analyse de la situation des bassins de vie au regard des valeurs à viser et des besoins identifiés par la planification régionale. Le tableau en fait une synthèse sur la base des données disponibles par l'ORD&EC en juin 2022. Cette synthèse est régulièrement mise à jour des informations transmises par les territoires et exploitants d'unités de gestion des déchets.

	RHODANIEN (720 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 720 000 hab.)	AZUREEN (1 340 000 hab.)
<b>SITUATION EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESIDUELS</b> (stockage et valorisation énergétique)	<b>Déficitaire en terme de capacités de stockage des déchets ultimes</b> depuis 2020, exports vers des sites limitrophes hors région.	3 ISDND de <b>capacités de stockage suffisantes</b> sans pour autant permettre l'entrée des flux d'autres territoires.	Les capacités de stockage sont <b>suffisantes jusqu'en septembre 2022. Sans prolongation ou création d'ISDND</b> (expiration d'arrêtés préfectoraux en 2022 et 2023) le <b>bassin de vie serait déficitaire</b> .	<b>Déficitaire en terme de capacités de stockage des déchets ultimes</b> et qui le sera plus encore dans le cadre des travaux de modernisation de l'UVE de Nice de 2022 à 2025.
<b>BESOINS EN ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS</b> <i>(recensement fin 2021/mi 2022 auprès des territoires, une centaine de projets identifiés)</i>	<b>Une quarantaine de projets structurants</b> (centre de tri, valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, ...).	<b>Une vingtaine de projets structurants</b> (traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, méthanisation, ...).	<b>Une trentaine de projets structurants identifiés</b> (centres de tri, valorisation énergétique, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).	<b>Une quinzaine de projets structurants</b> (valorisation énergétique, traitement des biodéchets, déchèteries professionnelles, ressourceries, sites de prétraitement des déchets résiduels, ...).
<b>PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.	De nombreux projets en cours.
<b>INVESTISSEMENTS À PRÉVOIR POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION NATIONALE ET RÉGIONALE (2019-2025)</b>	<b>100 M€</b>	<b>50 M€</b>	<b>350 M€</b>	<b>200 M€</b>

	RHODANIEN (720 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENÇAL (2 720 000 hab.)	AZUREEN (1 340 000 hab.)
<p><b>FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>100 % de collectivités régionales disposant d'une <b>connaissance parfaite des coûts</b> en 2022, via l'outil «comptacoût®» (accompagnement ADEME).</li> <li>Une première étape de <b>22 % des habitants couverts</b> d'ici <b>2020</b> par une <b>tarification incitative</b> puis 35 % des habitants en 2025 .</li> <li>Généraliser la <b>Redevance Spéciale</b> à l'horizon 2022.</li> </ul> 	<p>En 2022, 17/19 collectivités utilisent la matrice coût de l'ADEME.</p> <p><b>0 % de la population couverte</b> par la tarification incitative en 2021 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>En 2022, 17/18 collectivités utilisent la matrice coût de l'ADEME.</p> <p><b>0 % de la population couverte</b> par la tarification incitative en 2021, des projets en cours, dont un déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>En 2022, 9/12 collectivités utilisent la matrice coût de l'ADEME.</p> <p><b>0 % de la population couverte</b> par la tarification incitative en 2020 mais des projets en cours.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>	<p>En 2022, 12/13 collectivités utilisent la matrice coût de l'ADEME.</p> <p><b>0 % de la population couverte</b> par la tarification incitative en 2020, aucun projet en cours, dont un déploiement.</p> <p>Déploiement progressif de la Redevance Spéciale.</p>
<p><b>PREVENIR ET REDUIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de <b>10 %</b> les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015.</li> </ul> <p><i>Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires de chaque EPCI compétent au plus tard en 2020 (déchets des ménages et déchets des activités économiques) pour faire baisser les volumes à traiter.</i></p> <p><i>Poursuivre et renforcer la prévention des déchets verts et la gestion de proximité, en tenant compte des interdictions de brûlage à l'air libre en partenariat avec les communes.</i></p> <p><i>Et diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier les flux de déchets des activités économiques collectés).</i></p> 	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2020 : <b>-0,3 %</b> (pour -0,24 % en population).</p> <p>En 2022, <b>13 sur 16 EPCI</b> sont engagés dans un Programme Local de Prévention (5 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2020 : <b>+6,1 %</b> (pour +2,4 % en population).</p> <p>En 2022, <b>14 sur 16 EPCI</b> sont engagés dans un Programme Local de Prévention (4 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2020 : <b>-1,7 %</b> (pour +2 % en population).</p> <p>En 2022, <b>9 sur 10 EPCI</b> sont engagés dans un Programme Local de Prévention (5 approuvés).</p>	<p>Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés de 2015 à 2020 : <b>-0,9 %</b> (pour +0,97 % en population).</p> <p>En 2022, <b>9 sur EPCI</b> sont engagés en 2022 dans un Programme Local de Prévention (6 approuvés).</p>



	RHODANIEN (720 000 hab.)	ALPIN (310 000 hab.)	PROVENCAL (2 720 000 hab.)	AZUREEN (1 340 000 hab.)
<b>S'ENGAGER POUR ZERO DECHET PLASTIQUE</b>	255 signataires engagés dans la charte régionale zéro déchet plastique : 93 communes et intercommunalités , 80 associations et gestionnaires de milieux aquatiques et d'espaces naturels, 71 entreprises, 10 établissements scolaires			
<p><b>ELABORER DES STRATEGIES TERRITORIALES OPERATIONNELLES ET ANTICIPER DES DISPONIBILITES FONCIERES POUR LES EQUIPEMENTS ET UNITES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT</b></p> <p>Anticiper des disponibilités foncières pour les équipements de gestion des déchets de construction (BTP) en cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire.</p> <p>Intégrer la règle SRADDET sur les friches industrielles, les travaux du GT pérenne de cartographie de ces friches pour le bassin azuréen, et l'étude de convertibilité des friches identifiées.</p>	<p><b>Dynamique à mettre en œuvre</b></p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p><b>Dynamique à mettre en œuvre</b></p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p><b>Dynamique à mettre en œuvre</b></p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>	<p><b>Dynamique à mettre en œuvre</b></p> <p>Dans l'attente de mise en œuvre des règles du SRADDET dans les prochains SCoT</p>
				

Tableau 121 : Synthèse de la situation des bassins de vie en matière de prévention et de gestion des déchets, au regard des valeurs à viser et des besoins identifiés par la planification régionale

A l'échelle régionale, s'appuyant sur les données disponibles et sur les informations transmises par les collectivités depuis 2020, le constat est fait d'une lente mais progressive prise en compte des nouveaux objectifs européens, nationaux et régionaux :

### PRIORITES POUR LES COLLECTIVITES :

-  Mise en œuvre des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (obligation réglementaire en 2020), **dynamique très encourageante en 2022**
-  Mise en œuvre d'une traçabilité des Déchets des Activités Economiques collectés par les Services Publics et facturation (redevance spéciale) avant 2022, **de nombreuses actions engagées depuis 2018**
-  Mise en œuvre du tri à la source des biodéchets des ménages et de certains gros producteurs avant 2024, **de nombreuses stratégies territoriales en cours d'élaboration et de mise en œuvre en 2022**
-  Amélioration du taux de valorisation des déchets collectés par le service public (objectif 65% en 2025)
-  Favoriser la construction d'unités de traitement pour les déchets des ménages et des activités économiques
-  Déployer la tarification incitative, **une dizaine de collectivités ont engagé une démarche (3 à 5 ans pour mise en œuvre)**

### PRIORITES POUR LES ADMINISTRATION ET LES ENTREPRISES:

-  **MISE EN ŒUVRE DU TRI** : papier/cartons, métaux, plastiques, du verre, bois (depuis 2015), plâtre, fractions minérales, textiles (loi AGEC), biodéchets (depuis 2012), **les données 2020 semblent montrer une dynamique sur ces enjeux malgré un contexte défavorable lié à la crise sanitaire (à confirmer)**

L'écart entre les valeurs à viser de la planification régionale (SRADDET) et les quantités stockées et incinérées de 2015 à 2020 met en évidence une progression favorable de la valorisation matière, en lien avec l'animation régionale autour de la planification et le renforcement de la réglementation. Cependant il conviendra également de veiller à continuer à améliorer la connaissance de ces flux pour confirmer ces observations.

## D. SUIVI DES INDICATEURS DECHETS ISSUS DE CHANTIERS DU BTP PAR BASSIN DE VIE (2015-2020 ET OBJECTIFS 2025)

En 2020, le **taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP atteint 77 %**, il est en croissance depuis 2016. La part du recyclage diminue en 2020 au profit du remblaiement (23 % des déchets du BTP valorisés, contre 20 % en 2015, et 27 % en 2019). Le taux de valorisation pour l'année 2020 **dépasse les 70 % fixés par la planification régional (SRADDET), la loi AGEC et la Directive Déchets 2018**. Néanmoins le tonnage de déchet valorisé par filière évolue : le remblaiement reste majoritaire, avec un léger recul depuis 2018, et une forte augmentation en 2020.

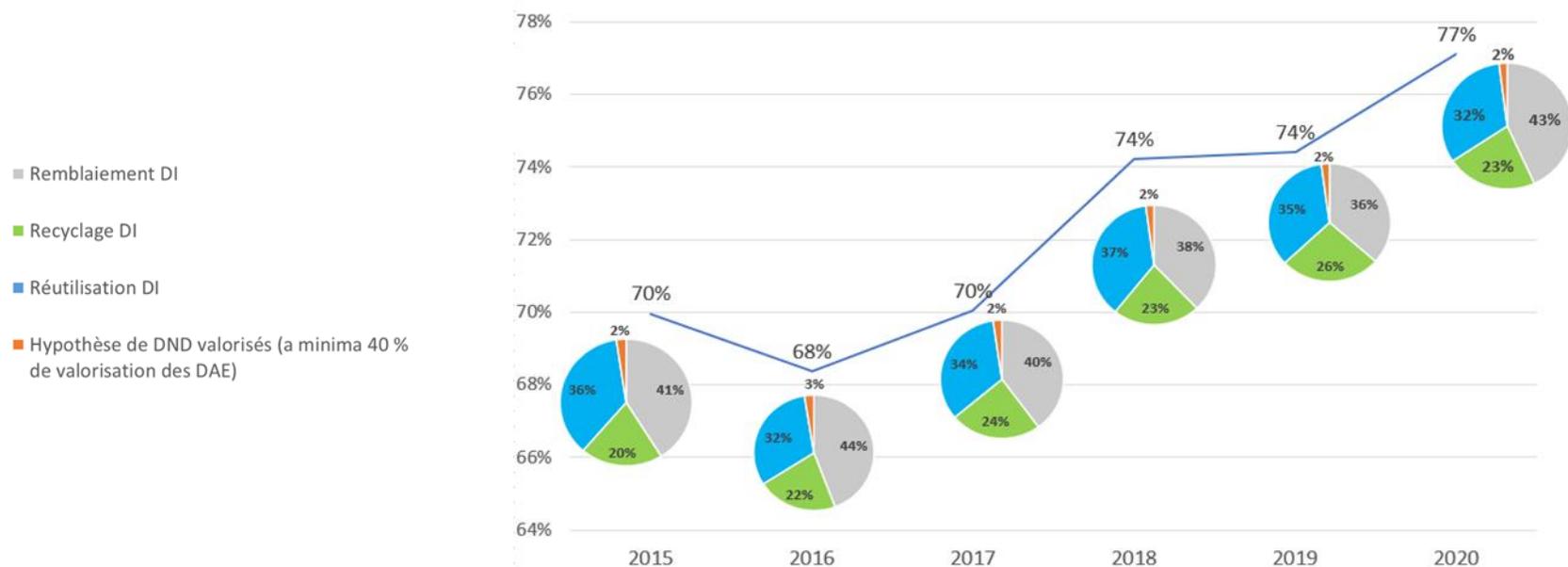


Figure 101 : Evolution du taux de valorisation des déchets issus de chantiers du BTP à l'échelle régionale (2015-2020)

A l'échelle des bassins de vie, les taux de valorisation ont dépassé l'objectif de valorisation fixé par la planification régionale à 74 % à l'échéance 2025 pour les bassins Rhodanien et Provençal. Le taux de valorisation du bassin Alpin a progressé depuis 2019, notamment grâce aux résultats du département des Hautes-Alpes. Un recul peut être observé sur les bassins Azuréen et Rhodanien.

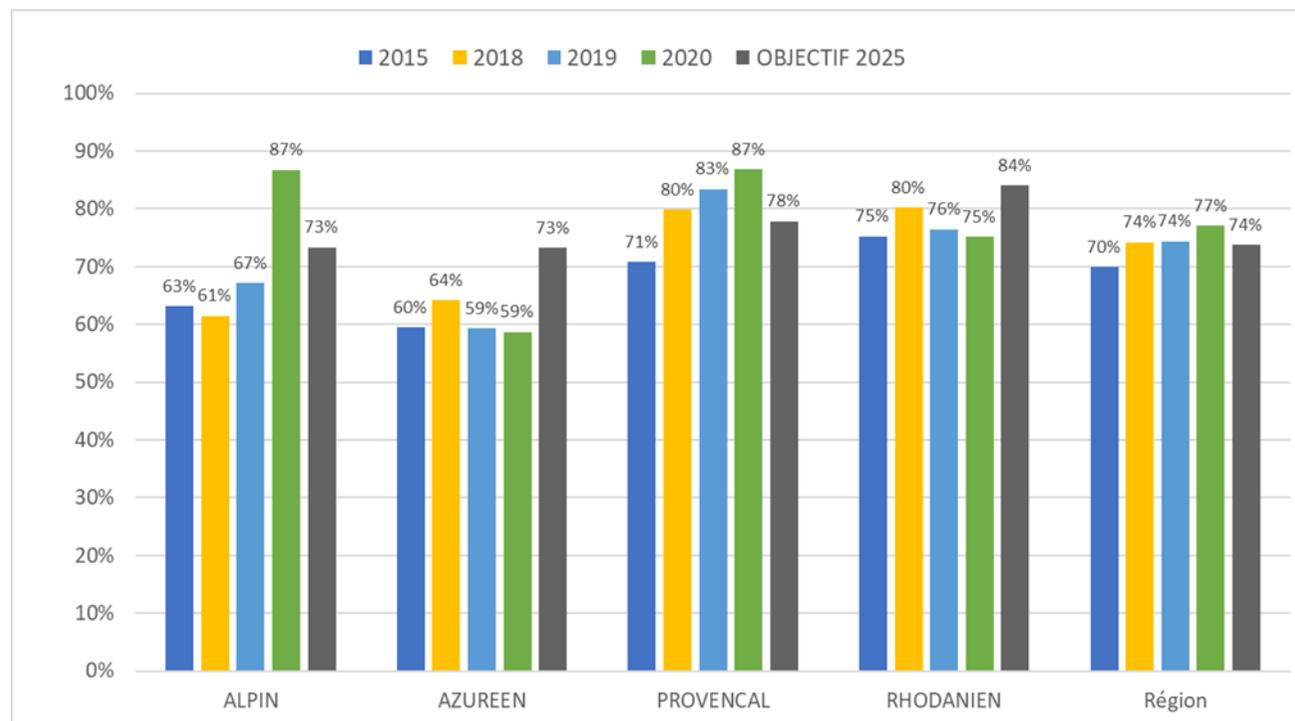


Figure 102 : Evolution du taux de valorisation des déchets issus de chantiers à l'échelle des bassins de vie

## E. SUIVI DES PRINCIPAUX OBJECTIFS QUANTITATIFS ISSUS DE LA LOI DITE « AGECEC »

La Loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi « AGECEC ») a été promulguée le 10 février 2020. Des synthèses sont disponibles sur le site de l'ORD&EC (<https://www.ordeec.org/a-la-une/detail/synthese-loi-relative-a-la-lutte-contre-le-gaspillage-et-a-leconomie-circulaire>)

L'ORD&EC a relevé 4 objectifs quantitatifs pouvant d'ores et déjà être suivis à l'échelle régionale (conventions de calcul provisoire) :

Objectif loi « AGECEC »	Conventions de calcul provisoires Indicateurs et unités	2010	2015	2019	2020	Objectif de la loi AGECEC	Projections du SRADDET en vigueur
Réduction de 15% des <u>déchets ménagers et assimilés</u> produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3)	% de réduction des <u>déchets ménagers et assimilés</u> produits par habitant par rapport à 2010 <i>kg/hab. de <u>DMA non dangereux non inertes</u></i>	0 % 643,6 kg/hab.	-1,93 % 631,2 kg/hab.	-2,22 % 629,4 kg/hab.	<b>-4,1 %</b> 617,5 kg/hab.	<b>-15 %</b> en 2030 547 kg/hab.	<b>-36 %</b> en 2030 424 kg/hab.
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% <u>des déchets</u> ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (Article 110)	% de DND produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR) <i>Quantité annuelle (t)</i>	- -	44,0 % 1 310 006 t	51,7 % 1 401 997 t	<b>53 %</b> 1 392 727 t	70 % en 2025 <i>non précisé</i>	65 % en 2025 1 365 299 t
Réduction des quantités de <u>déchets ménagers et assimilés</u> admis en installation de stockage à 10% <u>des quantités produites en masse</u> en 2035 (Article 10)	% de DMA non dangereux non inertes produits en région et stockés <i>Quantités annuelles (t)</i>	35 % 1 278 671 t	32,14 % 1 017 994 t	24,78 % 789 105 t	<b>22,4 %</b> 802 060 t	10 % en 2035 <i>Non précisé</i>	9 % en 2035 207 543 t
Quantité de <u>déchets ménagers et assimilés</u> faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage	% de DMA (DND, DI et DD) valorisés (hors mâchefers) <i>Quantités annuelles (t)</i>	30,1 % 1 084 397 t	32,7 % 1 189 771 t	41,4 % 1 493 558 t	<b>40,7 %</b> 1 457 848 t	55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 (en masse)	Non précisé l'objectif du SRADDET en vigueur vise 65 % des déchets <u>non dangereux non inertes</u> valorisés en 2025 <u>dont mâchefers</u>

Tableau 122 : Calcul des 4 principaux objectifs quantitatifs de la loi « AGECEC » applicables à l'échelle régionale (sous réserve d'ajustement des conventions de calcul)

## F. SYNTHÈSE DE L'ANIMATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES (REGION/ETAT 2017-2022)

Le dernier **COMITE DE SUIVI DECHETS** a eu lieu le **15 mars 2022** et a réuni **91 participants**. Il a permis de présenter le **2<sup>ème</sup> rapport de suivi annuel de la mise en œuvre de la planification régionale et l'avancement du projet européen LIFE IP SMART WASTE** (2018-2023). Depuis 2017, les Services de l'Etat, de l'ADEME et de la Région s'associent pour l'animation et la mobilisation des territoires, par exemple au travers des actions mentionnées ci-après :

**DES COMITES DE SUIVI REGION/ETAT (8 depuis début 2019, le dernier le 14 juin 2022)**

**DES REUNIONS TERRITORIALES PAR BASSIN DE VIE (2 fois/an depuis 2019), les derniers événements :**

- Bassin de vie Provençal (dernière réunion le 30 juin 2022)
- Bassin de vie Rhodanien (dernière réunion le 4 juillet 2022)
- Bassin de vie Alpin (dernière réunion le 27 juin 2022)
- Bassin de vie Azuréen (dernière réunion le 5 juillet 2022)

**DES ATELIERS, DES WEBINAIRES ET JOURNEES TECHNIQUES (mensuels à trimestriels, plus d'une dizaine par an), par exemple :**

- Le 24 février 2022, le webinar « [Comment l'ORD&EC peut accompagner les projets des acteurs régionaux ?](#) » (82 participants)
- Le 1<sup>er</sup> février 2022, le webinar « [Comment intégrer l'économie circulaire dans les marchés et les opérations de travaux du bâtiment et des travaux publics en région ?](#) » (300 participants)
- Le 7 décembre 2021, [la conférence de mi-parcours du projet LIFE IP SMART WASTE](#) (200 participants)
- En tout plus de **60 événements** (3 000 participants) ont été organisés depuis 2017 dont 36 ateliers thématiques dans le cadre du projet LIFE IP SMART WASTE, 4 journées de partage d'expériences avec la participation de 80 élus locaux,...
- Les replays, synthèses, livret techniques, compte-rendus des échanges de ces événements sont disponibles [en suivant ce lien](#)
- **Enfin des réunions techniques régulières sont réalisées par les services de la Région avec les EPCI, les syndicats** depuis septembre 2019 et particulièrement pour mettre en place les Contrats d'Objectifs Déchets

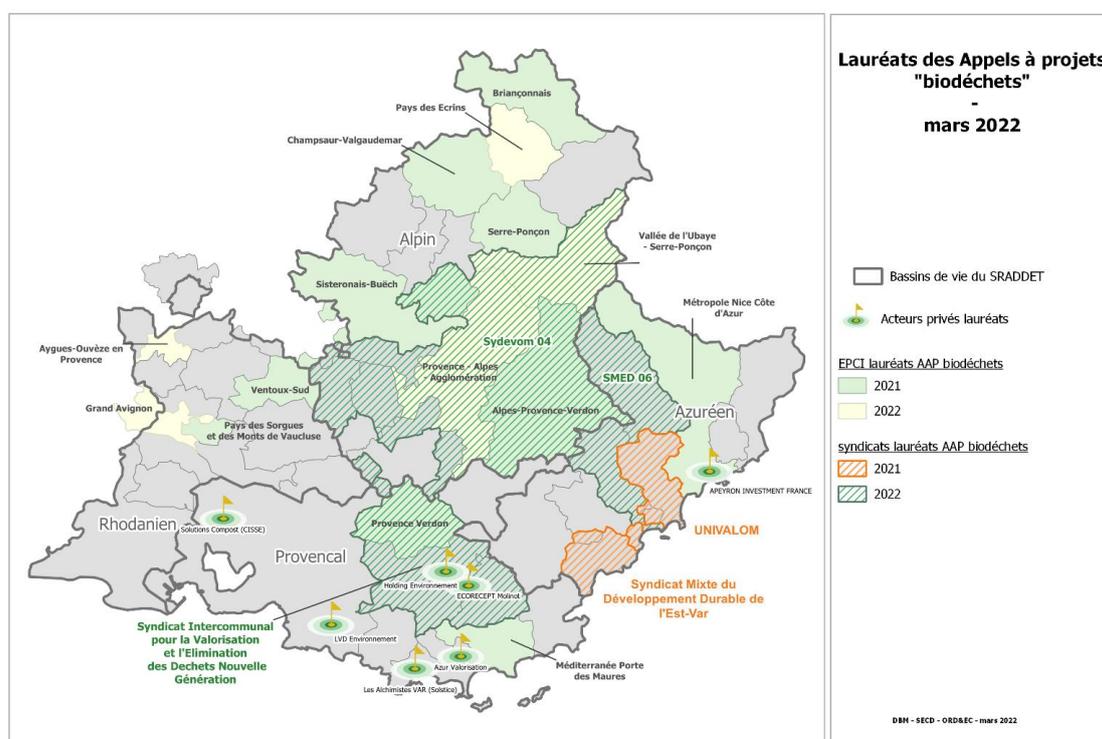
**DES APPELS A PROJETS ET DES [CADRES D'INTERVENTION REGIONAUX \(BIODECHETS, ZERO PLASTIQUE, FILIDECHETS, PROVALOTRI,...\)](#) DANS UN CONTEXTE PARTENARIAL FORT ENTRE L'ADEME ET LA REGION**

**DES ANIMATIONS DE RESEAUX (VRAC, CONSIGNE, REEMPLOI, GASPILLAGE ALIMENTAIRE, ECO-MANIFESTATIONS, [CHARTES REGIONAL ZERO DECHET PLASTIQUE](#),...)**

En effet depuis 2017, les acteurs du territoire font l'objet d'un accompagnement technique et financier spécifique porté par l'ADEME, la Région et les services de l'Etat :

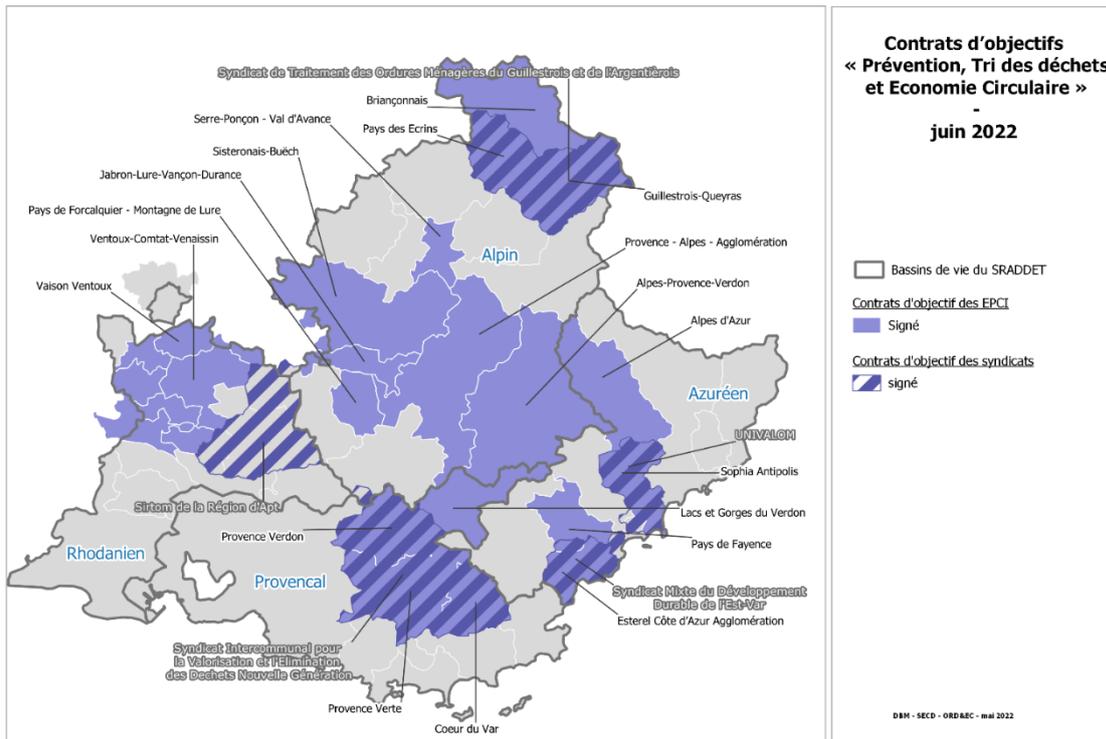
✓ **DES APPELS A PROJETS REGIONAUX**

- 2020/2021 : Zéro Déchet Plastique
- 2012/2021 : Filidéchets (R&D - réemploi/réutilisation/valorisation des déchets)
- 2019/2021 : ProValotri (collecte/tri/valorisation des déchets des activités économiques, 46 sites ouverts)
- 2018-2019 : Territoires en Economie Circulaire
- 2019 : Stratégie territoriale en matière de prévention et de gestion des matières organiques
- 2019-2020 : Méditerranée Zéro Plastique
- 2019 : Expérimentation de Solutions numériques innovantes pour développer l'économie circulaire à l'échelle d'un territoire (5 lauréats)
- 2017-2018 : Fonds de dépollution
- 2016-2017 : Valorisation des Déchets Verts
- 2015-2017 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire
- Et depuis 2021 un appel à projet concernant la valorisation des biodéchets et de la matière organique / Solutions innovantes (ADEME/REGION/EUROPE) qui a rencontré un franc succès :



Carte 49 : Localisation des lauréats à l'appel à projets « Valorisation des biodéchets et de la matière organique » (éditions 2021-2022)

✓ **DES CONTRATS D'OBJECTIFS REGION/EPCI/SYNDICATS**



Carte 50 : Contrats d'objectifs "prévention, tri des déchets et économie circulaire" (avancement en juin 2022)

- ✓ **DES CADRES D'INTERVENTIONS SPECIFIQUES ADEME et REGION (prévention, réseaux, formation, ressourceries,...)**
- ✓ **DES CONTRATS D'AMENAGEMENT TERRITORIAUX**
- ✓ **UN PROJET EUROPEEN LIFE IP SMART WASTE (33 partenaires / 150 opérations / 35 M€ de dépenses / 10 M€ de soutien européen)**
- ✓ **LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2014-2020 PUIS 2021-2027**
- ✓ **LES FUTURS PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS (FEDER/FSE) – 2021-2027**
- ✓ **DES APPELS A PROJETS NATIONAUX (ADEME, ETAT, CITEO,...)**
- ✓ **DES ACCOMPAGNEMENTS PAR L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD RISING SUD**
- ✓ **UN PORTAIL ENTREPRISES : <https://entreprises.maregionsud.fr/>**

Par ailleurs, les sites internet de l'ORD&EC ([www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)) et du projet européen LIFE IP SMART WASTE (<http://www.lifeipsmartwaste.eu/>) ont pour objectifs de faire connaître et animer deux sites web régionaux pour améliorer la connaissance et favoriser le partage d'expériences :

Améliorer la connaissance  
[www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)



Partage d'expérience  
[www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



Après plus de 3 années d'existence, le contenu du site du projet européen LIFE IP SMART WASTE s'est étoffé. C'est pourquoi, il est apparu essentiel de faciliter les recherches avec une description des différentes rubriques et de leur contenu, et un accès direct à cette richesse documentaire :

### Les réalisations

Les opérations concrètes réalisées et soutenues par le fonds européen LIFE font l'objet d'une fiche de retour d'expérience afin de faciliter leur reproduction sur d'autres territoires :

[Fiches de retour d'expérience](#)

### Les ateliers thématiques

Pour préparer chaque **atelier thématique** (biodéchets, coûts, filières, dépôts illégaux, CSR, déchets des activités économiques...), un **livret des bonnes pratiques** est publié dans notre bibliothèque, retrouvez tous les livrets ici :

[Bonnes pratiques](#)

De juin 2018 à mars 2022, la Région a organisé **34 ateliers thématiques**. Elle met à disposition les **comptes-rendus des échanges** avec des liens vers d'autres ressources, les supports et le **replay des ateliers/webinaire** :

[Comptes-rendus des ateliers thématiques](#)

Certains ateliers spécifiques font l'objet d'une **fiche technique** qui permet d'identifier des solutions à la problématique soulevée par l'atelier, retrouvez ces fiches en suivant ce lien :

[Fiches techniques](#)

### Les journées de partage d'expériences

Ces journées sur le terrain sont dédiées aux élus afin de les convaincre de passer à l'action. Elles leur permettent de rencontrer d'autres élus qui ont mis en œuvre des actions de prévention des déchets favorisant l'économie circulaire et d'échanger avec eux. Chaque journée fait l'objet :

- d'une **vidéo de 5 min** rappelant les faits marquants de la journée
- d'un **livret participant** qui présente le territoire d'accueil, les chiffres clefs, le programme de la journée et les initiatives régionales déjà identifiées,
- d'un **compte-rendu** qui présente les facteurs de réussite pour chaque action,
- de **fiches de retour d'expérience** sur les actions emblématiques de chaque territoire.

Pour disposer de tous ces contenus et revivre chaque journée :

[Journée de partage d'expérience - Bassin Rhôdanien](#)

[Journée de partage d'expérience - Bassin Alpin](#)

[Journée de partage d'expérience - Bassin Provençal](#)

[Journée de partage d'expérience - Bassin Azuréen](#)

### Le réseau des maîtres d'ouvrage du BTP et du TP pour l'économie circulaire

Ce réseau régional regroupe tous les maîtres d'ouvrage volontaires du BTP et du TP afin d'intégrer l'économie circulaire dans les marchés de travaux. Il est piloté par la Région qui a sélectionné certaines opérations d'aménagement en vue d'en faire des bonnes pratiques et de les généraliser sur notre territoire. Vous pouvez retrouver :

- le **kit** des 15 fiches bonnes pratiques,
- les comptes-rendus des **groupes de travail**,
- les 4 **guides méthodologiques**.

[Réseau des maîtres d'ouvrage du BTP et du TP pour l'économie circulaire](#)

### Les visites et évènements marquants du projet

A l'occasion des visites de notre assistance externe (NEEMO) et de la Commission Européenne (CINEA), nous organisons des **journées sur le terrain** en lien avec un ou plusieurs partenaires. Elles sont une opportunité d'observer l'avancement des opérations concrètes et d'échanger avec nos partenaires sur les leviers et les freins en vue de leur reproduction sur d'autres territoires.

Certains évènements marquants sont également retracés ici tels que les ateliers débats organisés par d'autres partenaires ou la Conférence du projet à mi-parcours, qui s'est tenue le 7 décembre 2021 à l'Hôtel de Région.

### Les visites et évènements marquants

#### Les comités de pilotage et de suivi du projet

Chaque année, deux **comités de pilotage** sont organisés avec les 30 partenaires afin de faire un état des lieux de l'avancement du projet, de rappeler les exigences européennes, de présenter les actualités et surtout de bénéficier des retours d'expérience des partenaires ayant achevé une opération concrète.

Les CR : [Les comités de pilotage](#)

Chaque année, un **comité de suivi** est organisé avec les membres du comité de suivi déchets qui représentent les acteurs publics, économiques et associatifs au niveau régional. A cette occasion, un bref récapitulatif des avancements du projet LIFE IP SMART WASTE est présenté.

Pour une synthèse de l'actualité du projet : [Les comités de suivi](#)

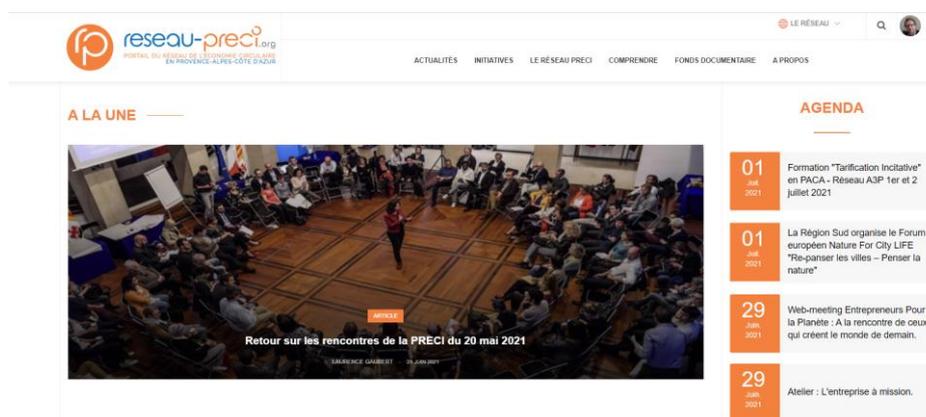
### Les autres ressources

D'autres ressources essentielles pour les acteurs de la filière sont mises à disposition :

- La charte Zéro déchet plastique adoptée par 252 acteurs régionaux
- Les synthèses et une analyse détaillée de la loi AGEC
- Une synthèse du cadre réglementaire des nouvelles REP
- Des guides méthodologiques
- L'étude régionale des déchets des administrations et des entreprises

Suivez ce lien pour en profiter > [Autres ressources](#)

Compémentaire à ces sites internet, en avril 2021, en partenariat avec l'ADEME, la Région et l'Etat, le portail du réseau de l'Economie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été mis en ligne. Les informations des sites de l'ORD&EC et du projet européen sont largement diffusées sur cette plateforme collaborative accessible à tous les acteurs régionaux (<https://www.reseau-prec.org/>) :



Les animations du Réseau A3P sont nombreuses en région et hors région. Le réseau A3P est un réseau à portée nationale, piloté par l'ADEME, et qui regroupe près de 400 territoires engagés dans des plans d'actions en faveur de l'économie circulaire. Le réseau regroupe des équipes projet qui rassemblent :

- ✓ collectivités ;
- ✓ partenaires engagés ;
- ✓ secteur économique et ses relais ;
- ✓ administrations ;
- ✓ et tout autres acteurs volontaires.

Le réseau A3P vise à accompagner sur le plan technique les équipes projets notamment par des rencontres thématiques, et à favoriser **l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances**, sur les thématiques de l'économie circulaire. La capitalisation d'expérience des territoires est ensuite mise à disposition sur le site OPTIGEDE® (<https://optigede.ademe.fr/>).

La DREAL participe activement à ses animations et organise également régulièrement des réunions avec les exploitants de sites ICPE.

Ces différents sites internet relaient également l'agenda des animations et des actualités, notamment sur l'accompagnement technique et financier engagé depuis 2017 sur les territoires par l'ADEME, la Région et les services de l'Etat.